



Municipalité de Saint-André-Avellin

Bureau de la
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

AVIS PUBLIC

À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par Me Marie-Claude Choquette, Directrice générale/Secrétaire-trésorière, que le Conseil de cette municipalité, à la session ordinaire du 6 février 2017 tenue en la salle du Conseil de la Mairie de Saint-André-Avellin, a adopté le règlement suivant :

289-17 RÈGLEMENT VISANT À CITER À TITRE D'IMMEUBLE PATRIMONIAL LA CROIX DE CHEMIN DU RANG SAINT-JULIE OUEST À SAINT-ANDRÉ-AVELLIN NUMÉRO 289-17

Ce règlement peut être consulté au bureau du secrétariat municipal sis au 119, rue Principale à Saint-André-Avellin.

DONNÉ à Saint-André-Avellin, ce 29^e jour du mois de mars de l'an deux mille dix-sept.

Directrice générale et
Secrétaire-trésorière


Me Marie-Claude Choquette

CERTIFICAT DE PUBLICATION MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-AVELLIN

Je, soussignée, Directrice générale et Secrétaire-trésorière, domiciliée à Gatineau, certifie sous mon serment d'office, avoir affiché une copie à la Mairie et au Complexe Whissell de Saint-André-Avellin le 29 mars 2017.

Directrice générale et
Secrétaire-trésorière


Me Marie-Claude Choquette